

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01148

Numéro SIREN : 534 898 101

Nom ou dénomination : A.S.M.C. ASSISTANCE SERVICE MAINTENANCE CHAUFFAGE

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 10773

A.S.M.C. – ASSISTANCE SERVICE MAINTENANCE CHAUFFAGE

Société par actions simplifiée

au capital de 3 000 euros

**Siège social : 15 rue du Thioudet, Zone d'activité de Monternoz, 01960 PERONNAS
534 898 101 RCS BOURG EN BRESSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 22 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-deux novembre,
A seize heures,

La société SARCELLE, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est fixé à Saint-Paul-de-Varax (01240), Les Grassières, immatriculée au RCS sous le numéro 918 576 356 RCS BOURG-EN-BRESSE, représentée par son Président, la société MILOUIN, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est fixé à 41 avenue de Ségur, 75007 PARIS, immatriculée au RCS sous le numéro 528 630 411 RCS PARIS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Aurélien FAURE,

Associée unique de la société A.S.M.C. – ASSISTANCE SERVICE MAINTENANCE CHAUFFAGE a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Patrick GAVOIS, démissionnaire,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Patrick GAVOIS, de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société **SARCELLE**, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est fixé à Saint-Paul-de-Varax (01240), Les Grassières, immatriculée au RCS sous le numéro 918 576 356 RCS BOURG-EN-BRESSE.

La société SARCELLE disposera des pouvoirs mentionnés à l'article 15 des statuts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de supprimer le nom du premier président figurant à l'article 15 des statuts.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Le Président

Pour la société SARCELLE

Monsieur Aurélien FAURE

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

DocuSigned by:

Aurélien Faure

1F1CA18D11FE49D...